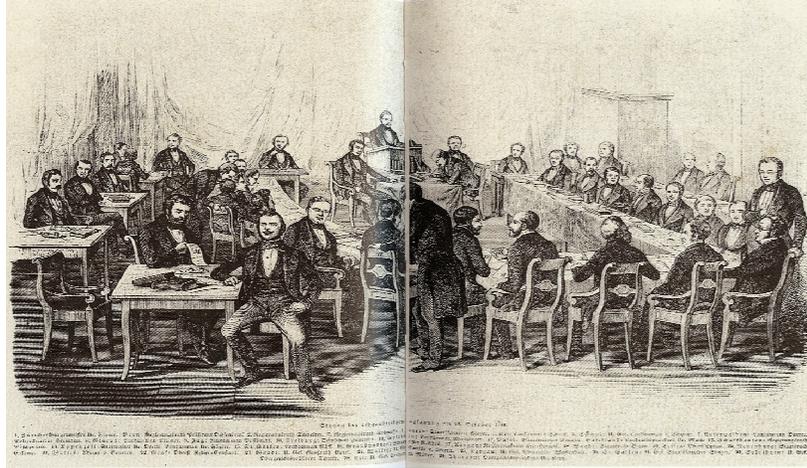


# Guerre du Sonderbund

© Jean-Jacques BOUQUET, historien



Session de la Diète fédérale du 29 octobre 1847, quelques jours avant l'affrontement. Le 7 août, la dissolution du Sonderbund fut votée par douze voix et demie après que les libéraux eurent obtenu la majorité dans les cantons de Genève et de Saint-Gall. (source : Jean-Jacques Langendorf – Guillaume Henri Dufour ou la Passion du juste milieu)

En 1906, [C.-F. Ramuz](#) écrit une suite de 29 poèmes intitulée "**La grande guerre du Sondrebond**". Il y fait raconter, de manière savoureuse, la campagne par un vétéran vaudois :  
« Cette guerre du Sondrebond, qu'il dit, c'est la faute des catholiques, ils auraient voulu avoir la Suisse rien qu'à eux et puis c'est fini. »

## Deux images de la liberté

La réalité historique est un peu plus complexe. Le conflit n'opposa pas catholiques et protestants, mais 7 cantons dirigés par des conservateurs catholiques et 13 à prépondérance radicale, alors que la principauté de Neuchâtel et la partie catholique d'Appenzell restèrent neutres.

Ce ne furent pas deux confessions qui s'affrontèrent, mais deux conceptions de la structure de la Suisse et, au delà, de la société, de la vie.

Deux idées de la liberté aussi. Celle d'un Vinet, individualiste, protestante, empreinte de droit romain, n'est pas celle qui prévaut en Suisse centrale, communautaire, catholique, nourrie de ses origines germaniques, où la liberté, fait pratique, ne se comprend que dans l'ordre naturel des choses. « Faire n'importe quoi, ce n'est pas la liberté », écrira un historien uranais en 1862. La force de la tradition se dresse contre la croyance au progrès, le dogme contre la science. On fonde une Vieille Suisse pour répondre à la Jeune Suisse, section de la Jeune Europe de Mazzini.

## Les couvents d'Argovie

Dans le canton d'Argovie, où les protestants étaient en légère majorité, les deux confessions avaient droit au Grand Conseil à un nombre égal de sièges. En 1841, la parité fut abandonnée, chaque district devait être représenté en proportion de sa population. Un soulèvement de paysans de la partie catholique eut lieu. Le gouvernement, dirigé par un radical farouche, accusa les couvents d'avoir excité les rebelles et les supprima. Les catholiques se plaignirent à la Diète. Or, une des rares restrictions à la souveraineté cantonale était la garantie de l'existence des couvents ; le Pacte avait manifestement été violé. Après de longs marchandages, la Diète adopta un compromis qui ne satisfait personne : des huit couvents, quatre, ceux de femmes, manifestement innocents, furent rétablis.

### **Les jésuites à Lucerne**

Dans plusieurs cantons catholiques, les libéraux avaient perdu le pouvoir au profit de mouvements démocratiques, mais ultramontains ; c'est ainsi que le peuple valaisan rejeta une loi qui aurait soumis le clergé à l'impôt. A Lucerne, le gouvernement décida en 1844 de confier la direction de l'enseignement secondaire aux jésuites. Il était dans son droit, mais les radicaux considéraient les jésuites comme des suppôts de Rome et de la réaction ; la mesure fut perçue comme une provocation.

Les radicaux lucernois et leurs amis tentèrent de recourir à la force : ils constituèrent sur sol bernois et argovien des corps-francs qui, par deux fois, lancèrent une expédition sur Lucerne ; ils échouèrent piteusement, mais leur commandant, le Bernois Ochsenbein, radié de l'état-major fédéral, n'en fut pas moins promu peu après colonel de l'armée de son canton.

### **L'alliance séparée**

Se sentant menacés les sept conservateurs - catholiques - Lucerne, Zoug, les Waldstätten, Fribourg et le Valais - conclurent en 1845 une alliance séparée (Sonderbund). D'abord secrète, elle fut rendue publique l'année suivante. Cela n'était pas expressément interdit par le Pacte ; ils se mirent cependant dans leur tort en passant des accords avec les puissances étrangères, Autriche, Prusse, Russie, France et Sardaigne, qui voyaient, non sans raison, dans les événements de Suisse une menace pour l'ordre européen ; elles offrirent leur appui diplomatique, de l'argent, voire des armes.

Les libéraux désapprouvaient le Sonderbund, mais ils ne s'estimaient pas en droit de s'y opposer ; les radicaux exigeaient sa dissolution ; par de petites révolutions à Lausanne et à Genève et par le jeu des élections à Saint-Gall, ils obtinrent la majorité ; en juillet 1847, la Diète jugea le Sonderbund incompatible avec le Pacte, par 12 voix contre 7 - Neuchâtel s'abstint ; à Bâle et Appenzell, le régime conservateur d'un demi-canton faisant pièce au radicalisme de l'autre, leurs votes s'annulaient. On se prépara donc à la guerre.

### **Dufour, Général**

En novembre 1847, la majorité des cantons radicaux le désigna au poste de commandant en chef de l'armée fédérale, alors que Vaud, Soleure et Genève votèrent pour un autre Genevois, Rilliet, Berne pour Ochsenbein et le Tessin pour un officier de ce canton, Luvini. D'aucuns le trouvaient en effet trop tiède, trop modéré, et lui-même n'accepta pas son élection sans hésitation. Mais c'est cette modération même qui lui permit de gagner, non seulement la guerre, mais aussi la paix. Car il savait qu'il faisait la guerre à des compatriotes et considérait que son armée était celle de la Suisse, et non celle des radicaux dont, à l'inverse de Rilliet et d'Ochsenbein, il ne partageait pas les idées. Il ne cessera d'être obsédé par la crainte que certains éléments ne se laissent aller à des excès. Sa réussite est d'avoir remporté la victoire dans le minimum de temps et avec le minimum de pertes.

### **Une guerre courte**

Les conservateurs espéraient qu'elle traînerait en longueur et que les puissances interviendraient en leur faveur. La disproportion des forces, la dispersion des cantons conservateurs et la personnalité du général Dufour la rendirent au contraire très courte et relativement peu meurtrière. L'armée fédérale enleva Fribourg presque sans coup férir, puis attaqua Lucerne ; c'est devant cette ville qu'eut lieu le combat principal ; le centre du Sonderbund tomba, les Waldstätten, puis le Valais se soumirent dans les jours suivants ; en trois semaines, la guerre était terminée, une intervention des puissances, à laquelle l'Angleterre était du reste opposée, devenait sans objet.

### **Le narrateur de Ramuz pouvait conclure :**

*« Voyez-vous, cette guerre a été finie vite :  
une bataille et rien de plus.*

*Tant mieux après tout, les guerres, c'est triste.*

*On n'est pas plus riche de s'être battu. »*

**Bibliographie Jean-Jacques Langendorf, Guillaume Henri Dufour, Lucerne 1987**

## La guerre du Sonderbund vue de l'extérieur ([www1.frdic.com](http://www1.frdic.com))

« La **guerre du Sonderbund** est une guerre civile suisse qui s'est déroulée du 3 au 29 novembre 1847.

Les prémices : 13 octobre – 3 novembre 1847

### Les causes de la guerre

Les différentes tensions (religieuses et politiques) entre Cantons suisses amènent, en 1844, sept cantons à majorité catholique (Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et le Valais) à s'unir dans une coalition appelée *Sonderbund* (alliance séparée). Le 13 octobre 1847, la Diète fédérale vote une motion, (approuvée par une majorité de 12 cantons, indiquant que cette union est une violation du *Pacte fédéral* et force sa dissolution, refusée par les cantons concernés. Sur la proposition du Canton de Zurich, la Diète tente une ultime médiation pour éviter la confrontation armée en envoyant, auprès du gouvernement de chacun des membres de la coalition, deux représentants (un catholique et un protestant) porteurs d'une invitation à renoncer à l'alliance.

### La composition des armées

#### L'armée insurgée

Le commandement de l'armée du Sonderbund a été pendant longtemps indécis. L'homme fort de la coalition, le Lucernois Constantin Siegwart-Müller, pense tout d'abord à un étranger (les noms du Polonais Dezydery Chlapowsky ou de l'Autrichien Friedrich von Schwarzenberg sont évoqués), mais le conseil de l'alliance impose un commandant suisse. Le général Ludwig von Sonnenberg, puis le colonel Philippe de Maillardoz (Fribourg) sont proposés puis refusés au profit du colonel Guillaume de Kalbermatten qui est élu, mais qui refuse le poste (il dirigera finalement les troupes valaisannes). C'est finalement le colonel grison Jean-Ulrich de Salis-Soglio qui est élu et qui prête serment le 15 janvier 1847. Il nomme comme chef d'état-major Franz von Elgger.

La levée des troupes fait l'objet d'une consultation populaire (*Landsgemeinde*) à Schwytz le 26 septembre, à Uri et Zoug le 3 octobre, à Nidwald, Obwald et le Valais le 10 octobre. Seuls les cantons de Lucerne et de Fribourg n'ont pas procédé à une consultation. Le 16 octobre, le premier ordre de mobilisation est donné, qui sera terminé le 19 octobre. Dans le même temps, plusieurs travaux de fortification et de défense sont entrepris dans les cantons coalisés, en particulier dans le canton du Valais où les troupes commandées par de Kalbermatten sont massées dès la fin du mois d'octobre entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph dans le but de préparer une invasion du Chablais vaudois.

#### L'armée fédérale

Le 21 octobre 1847, le général Guillaume-Henri Dufour (un Genevois) est désigné par la Diète fédérale comme commandant en chef des armées, malgré sa réticence et le *lobbying* du Canton de Berne pour faire nommer Ulrich Ochsenbein à ce poste. Dufour accepte formellement le poste le lendemain dans une lettre à la Diète dans laquelle il

affirme « ...je m'efforcerais de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre ».

Le 24 octobre, au moment de prêter serment devant la Diète, Dufour demande des explications à propos de ses instructions (rédigées en allemand) et, suite à une remarque peu amène du député vaudois Jules Eytel, refuse son mandat et claque la porte. Il faudra deux séances à huis clos ainsi que l'envoi d'une délégation au Genevois pour que celui-ci revienne sur sa décision et prête finalement serment le 25.

Après avoir publié une proclamation le 26 octobre, Dufour nomme comme commandants de divisions : **Peter Ludwig von Donatz (Grisons), Johannes Burckhardt et Eduard Ziegler (Argovie) pour le parti conservateur** et **Louis Rilliet de Constant (Vaud), Dominik Gmür, Giacomo Luvini (Tessin) et Ochsenbein (Berne) pour les radicaux**. Le 30 octobre, la Diète ordonne la mobilisation générale de l'armée et, le 4 novembre, l'exécution par la force de l'arrêté sur la dissolution du Sonderbund.

### **Les neutres**

Le Canton de Neuchâtel et Appenzell Rhodes-Intérieures (deux cantons à fort pourcentage de population catholique) se déclarent officiellement neutres. Ils refusent de mettre des troupes à disposition des Confédérés, ce qui irrite certains dirigeants.

Le Canton de Vaud, en particulier soupçonne Neuchâtel de soutenir en secret le Sonderbund. Plusieurs incidents éclatent, en particulier la capture d'un bateau à vapeur neuchâtelois par les Vaudois. Le colonel Rillet-Constant va même, le 29 octobre, demander par écrit à Dufour l'autorisation de marcher sur Neuchâtel. Le général refuse, mais demande au colonel de combler le manque en hommes causé par la défection neuchâteloise en mobilisant des soldats vaudois supplémentaires.

Le 30 octobre, la Diète fédérale somme le canton de Neuchâtel de fournir son contingent, ce que le canton refuse. C'est finalement le roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse (prince de Neuchâtel) qui résout le problème en proclamant la principauté « neutre et inviolable » pendant le temps des hostilités.

Le canton de Bâle-Ville résiste un temps aux demandes de la Diète, mais finit par céder et fournit son contingent le 6 novembre, soit deux jours après le début officiel des hostilités. »

## **La guerre du Sonderbund racontée par Olivier Reverdin**

Dans son livre *La Guerre du Sonderbund vue par le Général Dufour*, Olivier Reverdin nous explique la position de Dufour :

« Le 19 octobre, Dufour reçut la visite du colonel Frey-Hérosé qui venait l'informer des intentions de la majorité et le pressentir. Il songeait si peu à être désigné qu'il fut pris de court. Le lendemain matin, il écrivit en ces termes au président de la Diète :

*"Le peu de temps que m'a donné le Colonel Frey-Hérosé, dans la visite qu'il m'a faite hier, me laisse craindre de ne m'être suffisamment expliqué sur l'objet de sa mission. Il est donc de mon devoir de revenir là-dessus pendant qu'il en est temps encore et de vous faire bien connaître ma véritable situation.*

*Je n'étais nullement préparé à la désignation qui m'a été si inopinément annoncée, aussi en ai-je été tellement surpris qu'il m'a été bien difficile d'articuler mes raisons de refus. Tout, en effet, devait écarter cette idée si jamais elle avait pu se présenter à mon*

*esprit : mon éloignement des affaires, mes fonctions de quartier-maître général qui m'attachent depuis de nombreuses années au Bureau du Conseil de la Guerre, mon ignorance de la langue allemande, mon âge déjà avancé, ma santé qui commence à fléchir ; tout, je le répète, m'empêchait de croire qu'il pût être question de moi pour le commandement de l'armée. Aussi n'ai-je jamais songé, ne l'ai-je jamais désiré et n'ai-je fait aucune démarche dans ce but, préférant de beaucoup les modestes attributions de ma charge et le repos d'esprit qui y est attaché à toute autre fonction plus brillante et plus élevée.*

*Si donc c'est une simple proposition qu'on me fait, ou si on me consulte en me laissant libre de me prononcer, je dois répondre que je ne puis pas accepter un tel fardeau, surtout dans les circonstances actuelles. Non, Monsieur le Président, je le sens très bien et je ne me fais aucune illusion, je ne suis pas assez l'homme en ce moment pur assumer une telle responsabilité et je prie instamment Messieurs les Députés de vouloir bien désigner quelqu'autre officier qui soit mieux placé que moi pour accepter. Je serais heureux et je souhaiterais de toute mon âme qu'il en fût ainsi.*

*Mais si la résolution en est définitivement prise et si la Haute Diète commande, je connais trop le devoir militaire pour ne pas obéir. Il ne me resterait alors qu'à m'incliner devant l'autorité suprême de mon pays et à faire des vœux pour que mon obéissance contribuât au bien."*

Les députés de la majorité ne se laissèrent pas fléchir. Le jeudi 21 octobre, par onze voix, Dufour fut élu commandant en chef. Le représentant de Berne, Ochsenbein, avait voté pour le colonel Frey-Hérosé. Les cantons du Sonderbund et quelques autres s'étaient abstenus.

*"J'étais chez moi, tranquillement occupé à résoudre quelque question de mathématique, raconte Dufour, lorsqu'une députation de la majorité de la Diète... vint m'annoncer qu'on me désignait. J'en fus comme pétrifié et je fis ce que je pus pour éloigner ce calice ; mais la Diète elle-même ayant prononcé, malgré [ma] lettre, il fallait me résigner."*

Calice ; résigner. Ces deux mots expriment l'état d'âme de Dufour. La mission qu'on lui confiait, il ne l'avait ni recherchée ni même désirée.

*"Les uns me louaient, écrit-il, les autres me blâmaient d'avoir accepté le commandement. C'était se faire une singulière idée du devoir militaire que de croire qu'il soit possible, dans des circonstances graves, d'opter entre l'acceptation et le refus !"*

Au soir de cette journée décisive, Dufour écrit à sa femme : *"Je voudrais n'avoir que des bonnes nouvelles à te donner ; au lieu de cela il faut que je t'afflige. Je n'ai pas pu échapper à ma destinée ; malgré mes vives insistances j'ai été nommé par la Diète aux fonctions de Commandant en chef de l'armée fédérale.*

*J'en ai été atterré bien que je fusse prévenu depuis deux jours que c'était l'intention de la majorité. Jamais peine plus grande ne m'a atteint, et pendant ces deux jours j'ai eu une pierre dans l'estomac et ai passé les nuits blanches. J'espérais que quelque circonstance viendrait à la traverse et éloignerait ce calice de moi. Mais il en a été autrement. Il faut déployer de la fermeté de caractère. Si encore nous étions dans*

*des circonstances ordinaires ; mais tout concourt à aggraver la situation. Bien des gens ne se doutent pas combien je suis à plaindre. Il me reste toutefois une espérance, mais bien faible, c'est que la Diète reculera devant une mise sur pied.*

*Je t'envoie la copie de la lettre que j'ai écrite au président de la Diète pour lui faire connaître les motifs qui me faisaient vivement désirer de n'être pas nommé.*

*Ah que le devoir militaire est une cruelle chose dans les circonstances où nous nous trouvons ! Plaignez-moi et cependant ne perdez pas courage."*

Le sacrifice est accompli. Faisant violence à ses sentiments, ne tenant aucun compte de ses convenances, Dufour accepte. Il tient toutefois à préciser dans quel esprit il s'acquittera de la mission redoutable dont il vient d'être chargé. Il le fait sous forme d'une lettre qu'il adresse le lendemain, 22 octobre, au président de la Diète et aux députés :

*"J'ai reçu aujourd'hui, avec le brevet de Commandant en chef de l'armée fédérale, l'avis officiel de ma nomination.*

*En acceptant ce brevet, j'assume, je le sais, une immense responsabilité, mais je remplis une obligation d'honneur que tout officier contracte en entrant au service de la Confédération. Ce n'est pas dans un moment comme celui-ci qu'il peut être permis de se retirer. Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la Haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.*

*Mais je crois pouvoir déclarer, au sein de cette assemblée que tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux dernières extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité ; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des confédérés qu'à lieu le débat ; que je resterai étranger aux excitations politiques, et que, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux, en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie. Mais que bien plutôt la Divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée." »*

On le voit, du 22 au 25 octobre, les discussions sont rudes, à tel point que la prestation de serment doit être repoussée, les extrémistes n'acceptant pas la modération de Dufour. Olivier Reverdin nous rapporte les paroles du conseiller d'Etat Schneider, de Berne : « *Le Conseil de la guerre semble avoir oublié que nous nous battons pour des principes, et que de telles élections ne sont pas de nature à donner confiance à nos soldats.* » et d'ajouter : « *La lutte entre le commandement en chef et les politiciens radicaux extrémistes devait se prolonger quelques jours encore et prendre une tournure dramatique.* »

Le 24, qui est un dimanche, la matinée se passe en conciliabules. Les Bernois intriguent pour qu'on nomme Ochsenbein colonel fédéral et pour qu'on lui confie un commandement. Les députés de Saint-Gall et des Grisons, cantons mixtes, s'y opposent.

La part qu'il a prise [en début d'année] à la seconde expédition des corps francs le rend suspect aux modérés. La commission chargée des affaires relatives au Sonderbund décide de proposer à la Diète la mise sur pied de 50'000 hommes. Certains cantons font des difficultés. Ils hésitent à placer leurs contingents sous le commandement fédéral.

Après cette matinée mouvementée, toute de délibérations, de marchandages et de pourparlers, la Diète se réunit à une heure. Les bancs du Sonderbund restent vides. Ochsenbein, qui préside, mande le général pour lui faire prêter serment. On le trouve au Faucon, où il est en train de déjeuner. Il accourt en civil. La séance est secrète. Il se trouve seul, face aux députés, dont aucun ne s'est levé à son entrée. On le laisse debout, dans un coin. Impétueux et brouillon comme à l'ordinaire, Ochsenbein fait lire d'emblée la formule de serment. Avant de jurer, le général demande à connaître ses instructions. Comme elles sont en allemand, on charge Druvey de les traduire au pied levé. Dufour les estime peu claires. Il réclame des explications. ***"Les trouvant insuffisantes, raconte-t-il, j'insistai. Une voix partit d'un des coins de la salle : « S'il fait tant le difficile, on en trouvera un autre. » Hé bien, soit, m'écriai-je, et sortant ma commission de ma poche, je la déposai sur le bureau du président, déclarant que je n'acceptais pas le commandement, et je me retirai."*** Schneider, qui n'avait pas approuvé sa nomination et ne nourrissait aucune sympathie pour lui à cette époque raconte la scène en termes très vifs dans son journal : *« M. Dufour tint alors un discours qui me fit longtemps douter qu'il fût encore en son bon sens. A grand peine, il fit entendre qu'on voulait le contraindre à nommer brigadiers des officiers cantonaux, et à prendre ceux que les cantons lui imposeraient. Or il entendait être libre de son choix. Le président lui fournit des explications. Il en déduisit qu'on voulait l'obliger à rétablir l'ordre et la tranquillité là où ils avaient été troublés et à exiger des cantons qu'ils fournissent les contingents qu'ils se refusaient à fournir. Jamais il ne ferait cela. Il s'engagerait à dissoudre le Sonderbund et à exécuter les décrets de la Diète, mais à rien d'autre. Au cours de ces longues explications, il s'emporta, pleura, tomba presque en convulsion, jeta plusieurs fois son brevet sur la table, menaça de le rendre, et provoqua un mécontentement général, si bien que quelques délégations manifestèrent leur indignation. Le président, qui avait conservé un calme remarquable, pria M. Dufour de se retirer quelques instants. Puis, comme un débat passionné menaçait de s'ouvrir, il leva la séance, et convoqua une conférence des cantons libéraux pour six heures. »*

Au cours de cette conférence, la discussion fut vive. Elle se prolongea jusqu'à neuf heures et demie. Plusieurs participants proposèrent de désigner un autre général. L'opinion prévalut cependant qu'il fallait tenter une démarche auprès de Dufour. On lui envoya une députation, composée de Naeff, Kern et Rilliet. Finalement, chacun y ayant mis du sien, un accord intervint. On donna à Dufour des garanties quant au choix des officiers, sans toutefois modifier les instructions ; le lendemain matin, il prêta serment.

Sans tarder, Dufour s'occupe d'organiser l'armée. Ce n'est pas tâche facile. Sur la liste en nombre triple que lui a remis le Conseil fédéral de la guerre, il choisit ses commandants de division : les colonels fédéraux Donats, Rilliet, Gmür, Burckhardt et Ziegler, auxquels devait être adjoint quelques jours plus tard le Tessinois Luvini. A ce qu'il rapporte lui-même, il a tenu compte des capacités militaires et de l'ancienneté, sans faire acception

des opinions politiques. Conservateurs et radicaux sont représentés en nombre à peu près égal. Ce n'est pas un effet du hasard : Dufour ne veut pas être placé à la tête d'une armée radicale combattant une armée catholique, mais à la tête d'une armée fédérale chargée de rétablir l'ordre et de sauvegarder les droits de la Confédération. Il est disposé à se battre pour le pays, non pour une faction.

Il faut à Dufour une vigilance de tous les instants pour empêcher la politique de s'installer dans l'armée. ***"Je ne comprenais pas pourquoi on n'appelait pas certain officier dont je connaissais les capacités. Pressé de questions, le chef me répondit enfin : « C'est à cause de ses opinions. » – Je ne l'entends pas ainsi, répondis-je à mon tour ; appelez-le de suite, je le prends sous ma responsabilité. En affaires de service, on ne s'attache pas aux opinions politiques."*** Huit jours après, on fut enchanté de cet officier. Il en fut de même partout, et, en peu de temps, il ne fut plus question de politique à l'armée. Ainsi grâce à la fermeté de son chef, l'armée se plaça d'emblée au-dessus des partis. On frémit à l'idée de ce qui se serait passé s'il en avait été autrement.

Le 29 octobre, les événements suivent leur marche fatale, qui ne peut conduire qu'à la guerre. Le 30, ***"Notre position s'aggrave toujours plus. Les députés du Sonderbund viennent de quitter la Diète. Il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous tirer de là. Résignation ! Résignation ! Et pureté de conscience, il ne reste que cela."***

Formellement, la guerre n'était pas encore déclarée, mais, en quittant la Diète, les députés du Sonderbund avaient ôté tout espoir à ceux qui croyaient encore à un arrangement pacifique. Il n'était plus possible d'éviter le choc sanglant.

L'échange de courriers avec sa famille, notamment sa fille aînée, Annette, est intéressant pour nous montrer l'état d'esprit de Dufour, les pressions qu'il subit, les valeurs qui l'animent et les doutes qui l'habitent. Laissons Olivier Reverdin continuer son récit à partir du 22 novembre, « Pressentant qu'elle n'approuvera pas sans peine le parti qu'il a adopté, il explique à Annette ses raisons :

***"Ma chère Annette,***

***Deux mots seulement car je suis chargé d'affaires. Je commence à me remettre ; j'ai passé une assez bonne nuit. Les témoignages d'intérêt que j'ai reçus de plusieurs personnes calment mon chagrin. Je sais que dans une réunion nombreuse, les personnes de diverses opinions s'accordaient à dire que la Diète a fait un choix heureux.***

***Mais combien de gens qui ne veulent pas comprendre qu'en fait de devoir il n'y a qu'une ligne à suivre et qu'on ne peut pas se permettre de faire jamais ce qu'on a blâmé chez les autres dans des circonstances contraires. Il faut de la constance et de la fermeté, faire son devoir en homme d'honneur, l'adoucir par tout ce que peuvent inspirer l'humanité et la modération, écouter sa conscience, puis laisser dire. Fais ce que dois advienne que pourra est une noble devise, mais bien difficile à mettre en pratique."***

En réponse, Annette lui écrit : *« Mon bon père, nous sommes atterrées de cette affreuse nomination ; hier, déjà, chacun en parlait, mais nous ne pouvions croire qu'elle fût possible. Combien tu dois être malheureux. La tâche est cruelle dans une guerre aussi inique et il est bien dur d'être lié par le devoir contre tous les sentiments de cœur et de la conscience. Nous ne pouvons que prier pour qu'une aussi terrible épreuve soit éloignée. Que le Seigneur soit avec toi, avec nous, avec notre pauvre pays. »*

*"Ma chère Annette, répond Dufour, tu peux comprendre combien ta lettre m'a affligé ; mais je m'y attendais. Comment es-tu maintenant ? Ah ! que je voudrais être dans ce jardin au lieu de me trouver dans cette bourrasque. Que la volonté de Dieu soit faite ; nous n'y pouvons rien.*

*La Diète a ordonné une mise sur pied considérable : 50'000 hommes ; ce n'est pas pour opérer contre le Sonderbund, mais pour maintenir l'ordre dans toute l'étendue de la Suisse. C'est le sens des instructions que je viens de recevoir et pour lesquelles j'ai prêté le serment voulu. Cela devait se faire hier, mais il y a eu un accroc de ma part parce qu'on ne m'avait pas donné connaissance de ces instructions, et qu'en ayant demandé la lecture préalable, j'ai trouvé qu'il y avait des choses inacceptables. La séance était secrète ; j'étais seul au milieu de l'assemblée. Il m'a fallu déployer de l'énergie. La prestation a été remise au lendemain et une députation est venue me donner les explications nécessaires et protester des intentions de la majorité. Ces explications sur le sens et la portée des articles qui m'avaient choqué à première lecture, la situation du pays, et les maux qui résulteraient infailliblement d'une plus longue incertitude m'ont déterminé à prêter ce serment, ce qui a également eu lieu en séance secrète. Ces luttes sont bien pénibles."*

A l'idée que son père allait porter les armes contre des confédérés, et conduire cette guerre qu'elle avait elle-même qualifiée d'inique, Annette frémit. Elle tente auprès de lui une suprême démarche pour l'engager à se démettre : *« Si ceux qui gouvernent commandent injustement, lui écrit-elle, le devoir ne peut être de leur obéir. Les lois de Dieu sont au-dessus des lois des hommes, et rien ne peut permettre de s'en détourner. »*

*"Ma bonne Annette, répond le père,*

*Ta lettre me perce l'âme ; j'ai à peine la force de tenir ma plume. Ce que tu demandes est-il faisable : ne plus obéir au moment suprême ; trahir son devoir quand tout repose sur vous ! De quel nom odieux ne serais-je pas appelé !*

*Ah mon Dieu, mon Dieu, quelle position ; être chargé d'un tel fardeau, d'une si rude et douloureuse mission, et encore être désapprouvé de ses chers enfants ! Quel chagrin ! Pardon, pardon..."*

Et le lendemain à sa femme, il écrit : *"Je ne pense pas que dans l'état je puisse agir différemment que je ne fais. Qu'on sache bien que je ne puis rien par moi-même, n'étant point appelé dans les conseils ; je ne puis que donner un avis si on me le demande, ce qu'ai fait pour Neuchâtel dernièrement. Mon avis a été suivi et je crois avoir déjà évité un malheur.*

*Le commandant des troupes n'est pas plus que le moindre soldat : il faut qu'il obéisse. Ainsi les lettres anonymes que je reçois sont inutiles. Elles ne servent qu'à m'accabler dans l'impuissance où je suis d'y avoir égard.*

*Si je suivais ces conseils, on m'accuserait de trahison et cela serait vrai ; je me ferais horreur à moi-même. En suivant la ligne qui m'est tracée, je m'expose, je le sais bien, à ce que certains gens me donnent des noms odieux, mais ils ne seront pas fondés et j'aurais ma conscience pour moi. Triste destinée, fatale alternative. La seule consolation qui me reste c'est de pouvoir peut-être faire quelque bien dans ces malheureuses conjonctures.*

*J'ai reçu une lettre anonyme qui me dit que tu as trop de disposition à faire connaître le contenu des mes lettres. Pour moi, je n'y vois aucun mal, au contraire ; mais vois jusqu'où vont les difficultés de la situation.*

*La lettre d'hier m'a cruellement tourmenté ; j'en ai été abattu. Et cependant j'aurais besoin de beaucoup de force. Je ne fais cependant pas de reproches ; je comprends trop bien la force des raisons qui me sont présentées. Mais encore une fois je ne puis suivre qu'une ligne, c'est celle qui m'est tracée par la force des choses et ma destinée."*

[Petite anecdote : Madame Dufour et sa fille que Dufour avait déjà à deux reprises dissuadé de venir, n'y tinrent plus et montèrent dans la diligence de Berne. Dufour raconte] : *"Les choses, en étaient au point que je ne pus regarder que comme une aggravation de mes peines la présence inattendue de ma femme et de ma fille aînée qui avaient bravé la rigueur de la saison pour venir me voir. Je m'écriai en les voyant paraître : Allons, il ne manquait plus que cela ! Mes angoisses morales étaient profondes en ce moment, et il m'était pénible que des personnes chères en fussent témoins."*

[Puis vint la nouvelle fatale :] ... *La Diète s'est réunie hier à quatre heures extraordinairement. Elle a décrété l'exécution. Ainsi le sort en est jeté. Il n'y a plus qu'une espérance, c'est que cela soit court.*

*Dans l'état où je suis, je ne sais pas si je ne préfère pas en finir ainsi que de continuer à vivre comme je fais. Mais quel malheur ! Que Dieu nous aide.*

*La pire de ma position est la contrainte et la nécessité de ne pas trop laisser percer mes angoisses. Cela détruirait la confiance." »*